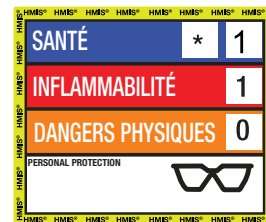


Fiche signalétique

CertainTeed 

Numéro de la FS : CT 10107-1
DATE DE PRÉPARATION : 2 mai 2008



1. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit/de la marque :

Revêtement en fibrociment préfini ColorMax^{MC}
Trousse de retouche ColorMax^{MC}

Nom chimique : Mélange

Numéro de registre CAS : Sans objet

Appellations courantes : Aucune

Utilisation du produit : Revêtement de préfini liquide appliqué aux produits de fibrociment et trousse de retouche de peinture de parement en fibrociment. Trousse de retouche distribuée en contenants d'une pinte.

INFORMATION SUR LE FABRICANT :

CertainTeed Corporation
P.O. Box 860
Valley Forge, PA 19482-0101

TÉLÉPHONE ET COURRIEL : 800-274-8530
610-341-7000 9 h à 17 h
(Heure de l'Est – É.-U.)
CertainTeed-EHS@saint-gobain.com

N° DE TÉLÉPHONE D'URGENCE : CHEMTREC 800-424-9300
À L'EXTÉRIEUR DES É.-U. CHEMTREC 703-527-3887

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des procédures d'urgence

Peut causer une légère irritation du système respiratoire, des yeux et de la peau. Ce produit peut être nocif s'il est avalé. Contient une substance qui peut endommager les poumons. Risque de cancer d'après des résultats d'analyse sur des animaux.

Résumé :

Ne pas ingérer. Nettoyer à fond après manipulation. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

Voies d'exposition :

Inhalation, ingestion, peau et contact avec les yeux.

Effets possibles sur la santé : Yeux

Ce produit peut causer une légère irritation au niveau des yeux.

Effets possibles sur la santé : Peau

Ce produit peut causer une légère irritation de la peau. Les symptômes peuvent comprendre la délipidation des tissus cutanés.

Effets possibles sur la santé : Ingestion

Ce produit peut être nocif s'il est ingéré.

Effets possibles sur la santé : Inhalation

Ce produit peut causer une légère irritation du système respiratoire. Les symptômes peuvent comprendre la toux, une perturbation de la fonction respiratoire et l'essoufflement.

Conditions médicales pouvant être aggravées par une exposition :

Troubles pulmonaires, respiratoires et de la vue.

Classement des dangers selon la HMIS : Santé : *1 Feu : 1 Dangers physiques : 0

Échelle de danger : 0 = Minime 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Sérieux 4 = Sévère * = Risque chronique

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Numéro de registre CAS	Composant	Pourcentage*
13463-67-7	Dioxyde de titane	1 - 25
7631-86-9	Silice sublimée	0,1 - 5
100-41-4	Éthylbenzène	0,1 - 1
1897-45-6	Chlorothalonil	0,1 - 1
1333-86-4	Noir de carbone	0,1 - 1

Renseignements sur les composants/renseignements sur les composants inoffensifs

Ce produit peut faire l'objet d'une réglementation, comporter des limites d'exposition ou posséder d'autres renseignements identifiés de la façon suivante : des composés de titane.

Ce produit est considéré dangereux en vertu de la norme 29 CFR 1910.1200 (communication de renseignements sur les matières dangereuses).

Cette substance est un produit contrôlé conformément à la réglementation canadienne sur le SIMDUT

* Les gammes de concentrations ne descendent pas sous celles prescrites par le SIMDUT. Les concentrations déclarées représentent une variation maximale de chaque lot de produit.

4. PREMIERS SOINS**Premiers soins : Yeux**

Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes en tenant les paupières ouvertes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Premiers soins : Peau

Laver les endroits exposés avec du savon et de l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés. Si une irritation survient ou persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Premiers soins : Ingestion

Si la substance est ingérée, consulter un médecin immédiatement afin d'obtenir des soins ou des conseils. -- Ne pas provoquer le vomissement.

Premiers soins : Inhalation

Si la substance est inhalée, transporter la personne atteinte à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

5. LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Risque général d'incendie :

Se référer à la section 9 pour connaître les propriétés d'inflammabilité. Ce produit peut s'enflammer lorsqu'il est exposé à des températures élevées.

Produits dangereux résultant de la combustion :

Les produits de la combustion peuvent comprendre : des oxydes de carbone, des oxydes de soufre, des composés halogénés et certains oxydes métalliques.

Procédés d'extinction :

Poudre extinctrice, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée ou mousse extinctrice. Ne pas utiliser de jet d'eau.

Équipement et directives de lutte contre les incendies :

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome muni d'un masque complet ainsi que des vêtements de protection imperméables.

Classement des dangers selon la NFPA : Santé : 1 Feu : 1 Réactivité : 0

Échelle de danger : 0 = Minime 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Sérieux 4 = Sévère

6. MARCHE À SUIVRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Procédures de confinement :

Portez l'équipement de protection individuel approprié. Arrêtez l'écoulement de la substance, si cette démarche n'est pas risquée. Ne laissez pas le produit pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Méthodes de nettoyage :

Absorbez le déversement avec des matériaux inertes. Ramassez la substance avec une pelle et déposez-la dans un contenant étanche scellable en vue de son élimination. Pendant le nettoyage, portez un équipement et des vêtements de protection appropriés comme décrits à la Section 8.

Procédures d'évacuation :

Isolez le secteur. Éloignez le personnel non essentiel.

Procédures spéciales :

Aucun renseignement supplémentaire disponible.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Procédures de manutention :

N'utilisez ce produit qu'en présence d'une ventilation adéquate. Évitez le contact avec la peau et les yeux. Nettoyez à fond après manipulation. Utilisez de bonnes pratiques d'hygiène du travail en manipulant le matériau.

Procédures d'entreposage :

Entreposez dans un endroit frais, sec et bien aéré.

8. CONTRÔLE D'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

A : Limites d'exposition au composant

Dioxyde de titane (13463-67-7)

ACGIH : 10 mg/m³ TWA
OSHA : 15 mg/m³ TWA (poussière totale)

Silice sublimée (7631-86-9)

OSHA : 20 mpppc TWA; ((80))/(% SiO₂) mg/m³ TWA
NIOSH : 6 mg/m³ TWA

Éthylbenzène (100-41-4)

ACGIH : 125 ppm STEL
100 ppm TWA
OSHA : 100 ppm TWA; 435 mg/m³ TWA
NIOSH : 125 ppm STEL; 545 mg/m³ STEL
100 ppm TWA; 435 mg/m³ TWA

Noir de carbone (1333-86-4)

ACGIH : 10 mg/m³ TWA
OSHA : 15 mg/m³ TWA (poussière totale)
NIOSH : 3,5 mg/m³ TWA 10 heures

Mesures d'ingénierie :

Utilisez une ventilation aspirante locale adéquate afin d'éviter que les limites d'exposition des travailleurs ne soient dépassées.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL

Équipement de protection individuel : Général

Utilisez un équipement de protection individuel approprié en manipulant ce produit. Un bassin oculaire et des douches d'urgence sont recommandés dans des endroits où ce produit peut être manipulé.

Équipement de protection individuel : Yeux/Visage

Des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes protectrices contre les agents chimiques sont recommandées pour éviter les éclaboussures de la substance dans les yeux.

Équipement de protection individuel : Peau

Portez des gants imperméables tels que ceux de Viton®. Il est recommandé de porter des vêtements qui préviennent tout contact de la substance avec la peau.

Équipement de protection individuel : Respiratoire

Si la ventilation n'est pas suffisante pour prévenir efficacement l'accumulation de vapeurs, un équipement approprié de protection des voies respiratoires, approuvé par le NIOSH (ou l'équivalent), doit être fourni avec des cartouches approuvées par le NIOSH (ou l'équivalent) aux fins de protection contre les vapeurs organiques, et un filtre P100 HEPA.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence : Liquide (diverses couleurs)	
État physique : Liquide	
Pression de vapeur : La valeur la plus élevée connue est 2,3 pKa (17,5 mm Hg)(20 °C) (eau)	Odeur : Non disponible
Point d'ébullition : 100 à 260 °C (212 à 500 °F)	pH : 8,5 à 9
Solubilité (H2O) : Non disponible	Densité de vapeur : Plus légère que l'air
Taux d'évaporation : La valeur la plus élevée connue est <1 (eau) comparativement à l'acétate de butyle	Point de fusion : Sans objet
Point éclair : >93,3 °C (>199,9 °F)	Gravité spécifique : 1,287
Limite inférieure d'inflammabilité : Non disponible	% volatil : 47,48 % (P/P)
Température d'auto-inflammation : Non disponible	Méthode de point éclair : Vase clos
	Limite supérieure d'inflammabilité : Non disponible
	Vitesse de combustion : Non disponible

10. STABILITÉ CHIMIQUE ET RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Conditions à éviter : Éloigner de la chaleur, des sources d'inflammation et des matériaux incompatibles. Éviter la poussière.

Incompatibilité : Oxydants et acides forts.

Décomposition dangereuse : Aucune connue.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Effets immédiats d'une dose

A : Renseignements généraux sur le produit :

Peut causer une légère irritation du système respiratoire, des yeux et de la peau. Ce produit peut être nocif s'il est ingéré.

B : Analyse du composant - DL50/CL50

Dioxyde de titane (13463-67-7)

DL50 par voie orale chez le rat : >10 000 mg/kg

Silice sublimée (7631-86-9)

DL50 par voie orale chez le rat : >5 000 mg/kg; DL50 par voie cutanée chez le lapin : >2 000 mg/kg

Éthylbenzène (100-41-4)

CL50 par inhalation chez le rat : 17,2 mg/L/4 h; DL50 par voie orale chez le rat : >3 500 mg/kg;

DL50 par voie cutanée chez le lapin : 15 354 mg/kg

Chlorothalonil (1897-45-6)

CL50 par inhalation chez le rat : 0,217 mg/L/4 h; CL50 par inhalation chez le rat : 0,310 mg/L/1 h;
DL50 par voie orale chez le rat : 10 g/kg; DL50 par voie cutanée chez le lapin : >2 000 mg/kg

Noir de carbone (1333-86-4)

DL50 par voie orale chez le rat : >8 000 mg/kg

Effets de doses répétées :

Les rapports ont démontré qu'une surexposition prolongée à des solvants a été associée à des lésions irréversibles du cerveau et du système nerveux. Le mauvais usage intentionnel en concentrant et en inhalant délibérément le contenu de ce paquet peut être nocif ou même mortel.

Cancérogénicité :**A : Renseignements généraux sur le produit :**

Ce produit contient du chlorothalonil, classé dans le Groupe 2B du CIRC, qui peut être cancérigène pour l'homme par inhalation d'après des expériences sur des animaux. Ce produit contient aussi du dioxyde de titane. Cependant, des études épidémiologiques sur des humains n'ont pas indiqué une augmentation du risque de cancer après une exposition à cette substance en milieu de travail. Selon le résumé du CIRC sur le dioxyde de titane, « Aucune exposition importante au dioxyde de titane ne semble survenir pendant l'utilisation des produits dans lesquels le dioxyde de titane est lié à d'autres matériaux tels la peinture ».

B : Cancérogénicité des composants :**Dioxyde de titane (13463-67-7)**

ACGIH : A4 - Qui ne peut être classifié parmi les cancérigènes pour les humains
NIOSH : Cancérigène possible en milieu de travail
CIRC : Monographie 93 affichée, Monographie 47 [1989] (Groupe 2B [peut être cancérigène pour les humains])

Silice sublimée (7631-86-9)

CIRC : Monographie 68 [1997], Supplément 7 [1987] (Groupe 3 [qui ne peut être classifié])

Éthylbenzène (100-41-4)

ACGIH : A3 - Cancérigène confirmé pour les animaux et dont la pertinence chez l'homme est inconnue
CIRC : Monographie 77 [2000] (Groupe 2B [peut être cancérigène pour les humains])

Chlorothalonil (1897-45-6)

CIRC : Monographie 73 [1999], Supplément 7 [1987] (Groupe 2B [peut être cancérigène pour les humains])

Noir de carbone (1333-86-4)

ACGIH : A4 - Qui ne peut être classifié parmi les cancérigènes pour les humains
NIOSH : Cancérigène possible en milieu de travail
CIRC : Monographie 73 [1999], Supplément 7 [1987] (Groupe 2B [peut être cancérigène pour les humains])

Mutagénicité : Aucune selon la norme de l'OSHA.

Térogénicité : Aucune selon la norme de l'OSHA.

Effets sur le développement : Aucun renseignement disponible pour le produit.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

A : Renseignements généraux sur le produit : Ce produit n'a pas fait l'objet d'essais.

B : Analyse du composant - Écotoxicité - Toxicité en milieu aquatique :

Silice sublimée (7631-86-9)

Essais et espèces

96 h CL50 Brachydanio rerio 5 000 mg/L
72 h CE50 Selenastrum capricornutum 440 mg/L
48 h CE50 Ceriodaphnia dubia 7 600 mg/L

Conditions

Sans renouvellement

Éthylbenzène (100-41-4)

Essais et espèces

96 h CL50 Oncorhynchus mykiss 14,0 mg/L
96 h CL50 Pimephales promelas 9,09 mg/L
96 h CL50 Lepomis macrochirus 150 mg/L
96 h CL50 Oncorhynchus mykiss 4,2 mg/L
96 h CL50 Lepomis macrochirus 32 mg/L
96 h CL50 Pimephales promelas 48,5 mg/L
96 h CL50 Poecilia reticulata 9,6 mg/L
72 h CE50 Selenastrum capricornutum 4,6 mg/L
96 h CE50 Selenastrum capricornutum >438 mg/L
30 min CE50 Photobacterium phosphoreum 9,68 mg/L
24 h CE50 Nitrosomonas 96 mg/L
48 h CE50 Daphnia magna 1,8-2,4 mg/L

Conditions

Sans renouvellement
Renouvellement continu
Sans renouvellement
Sans renouvellement
Sans renouvellement
Sans renouvellement
Sans renouvellement

Chlorothalonil (1897-45-6)

Essais et espèces

96 h CL50 Oncorhynchus mykiss 0,012 mg/L
72 h CE50 Scenedesmus subspicatus 0,57 mg/L
48 h CE50 Daphnia magna 0,059 mg/L

Conditions

Renouvellement périodique

Noir de carbone (1333-86-4)

Essais et espèces

96 h CL50 Brachydanio rerio >1 000 mg/L
72 h CE50 Scenedesmus subspicatus >10 000 mg/L
24 h CE50 Daphnia magna >5 600 mg/L

Conditions

Sans renouvellement

Évolution dans l'environnement : Aucun renseignement n'est disponible pour ce produit.

13. CONSIDÉRATIONS SUR L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Descriptions et code de déchet de l'EPA des É.-U.

A : Renseignements généraux sur le produit :

Le matériau, s'il est éliminé, n'est pas considéré comme un déchet dangereux caractéristique selon le RCRA. Les déchets doivent être soumis à un essai à l'aide des méthodes décrites dans l'article 40 CFR Part 261 afin de déterminer s'ils correspondent aux définitions applicables des déchets dangereux.

B : Codes de déchet des composants :

Les composants de ce produit n'ont aucun code de déchet répertorié par l'EPA.

Directives d'élimination des déchets :

Les déchets doivent être manipulés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux, locaux et de l'État. Se référer à la Section 7 pour les procédures de manipulation.

Se référer à la Section 8 pour les recommandations sur l'équipement de protection individuel.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Renseignements du département des Transports (DOT) des É.-U. :

Nom de produit pour le transport : Ce produit n'est pas considéré comme un matériau dangereux pour le transport.

Renseignements sur le transport de marchandises dangereuses (TMD) :

Nom de produit pour le transport : Ce matériau n'est pas considéré comme une marchandise dangereuse pour le transport.

15. RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation fédérale des É.-U.

A : Renseignements généraux sur le produit :

Les composants de ce produit ont été vérifiés par rapport à l'inventaire non confidentiel du TSCA selon le numéro de registre CAS. Les composants qui n'apparaissent pas sur cet inventaire non confidentiel sont soit exemptés de ce type de classement (comme les polymères et les hydrates) ou apparaissent sur l'inventaire confidentiel comme déclaré par le fournisseur.

B : CERCLA :

Ce matériau contient un ou plusieurs des produits chimiques suivants qui doivent être indiqués en vertu du CERCLA (article 40 CFR 302.4).

Éthylbenzène (100-41-4)

CERCLA : 1 000 lb, quantité finale à déclarer; 454 kg, quantité finale à déclarer

Danger immédiat pour la santé : Oui **Danger d'intoxication chronique :** Oui

Incendie : Non **Pression :** Non **Réactivité :** Non

Règlements de l'État

A : Renseignements généraux sur le produit :

D'autres règlements de l'État peuvent s'appliquer.

Vérifier les exigences individuelles des États.

B : Analyse du composant – État :

Les composants suivants apparaissent sur une ou plusieurs des listes de substances dangereuses des États suivants :

Composant	Numéro de registre CAS	CA	MA	MN	NJ	PA	RI
Dioxyde de titane	13463-67-7	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Silice sublimée	7631-86-9	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Éthylbenzène	100-41-4	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Chlorothalonil	1897-45-6	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non
Noir de carbone	1333-86-4	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

C : Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act de la Californie (Proposition 65) :

Le ou les énoncés suivants sont fournis en vertu de la Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act de 1986 de la Californie (Proposition 65) :

AVERTISSEMENT! Ce produit contient un produit chimique reconnu par l'État de Californie comme une cause de cancer.

Renseignements sur le SIMDUT canadien

A : Renseignements généraux sur le produit : Classification du SIMDUT :

Classe D2A du SIMDUT- Cancérogénicité
D2B – Irritation des yeux, de la peau, inhalation; nocif si ingéré

B : Analyse du composant – Liste de divulgation des ingrédients du SIMDUT :

Les composants suivants apparaissent sur la Liste de divulgation des ingrédients de la Loi sur les produits dangereux du Canada :

Composant	Numéro de registre CAS	Concentration minimale
Silice sublimée	7631-86-9	1 %
Éthylbenzène	100-41-4	0,1 %
Noir de carbone	1333-86-4	1 %

Classification du SIMDUT :

Classe D2A du SIMDUT- Cancérogénicité
D2B – Irritation des yeux, de la peau, inhalation; nocif si ingéré

Renseignements supplémentaires sur la réglementation

A : Renseignements généraux sur le produit : Aucun renseignement supplémentaire disponible.

B : Analyse des composants – Inventaire

Composant	Numéro de registre CAS	TSCA	LIS	EINECS
Dioxyde de titane	13463-67-7	Oui	Oui	Oui
Silice sublimée	7631-86-9	Oui	Oui	Oui
Éthylbenzène	100-41-4	Oui	Oui	Oui
Chlorothalonil	1897-45-6	Oui	Oui	Oui
Noir de carbone	1333-86-4	Oui	Oui	Oui

16. COMMENTAIRES SUPPLÉMENTAIRES :

Autres renseignements

Avis de non-responsabilité : Le fournisseur ne donne aucune garantie de qualité marchande ou de pertinence à des fins précises. Tout produit acheté est vendu en tenant pour acquis que l'acheteur effectuera ses propres vérifications pour évaluer la qualité et la pertinence du produit. Le fournisseur décline formellement toute responsabilité touchant les dommages à la propriété accessoires et/ou consécutifs à l'utilisation de ce produit. Aucun renseignement fourni ne doit être interprété comme une recommandation à utiliser un produit qui entre en conflit avec des droits de brevet existants. Lire la fiche signalétique du produit avant de le manipuler.

Définition des acronymes utilisés dans cette fiche signalétique :

ACGIH American Conference of Governmental Industrial Hygienists
 Numéro de registre du CAS Numéro de registre du Chemical Abstracts Services
 CERCLA Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act

CFR	Code of Federal Regulations
EPA	Environmental Protection Agency
HMIS	Hazardous Material Identification System
CIRC	Centre International de Recherche sur le Cancer
LII	Limite inférieure d'inflammabilité
mg/m ³	Milligrammes par mètre cube
NFPA	National Fire Protection Association
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
NTP	National Toxicology Program
OSHA	Occupational Safety and Health Administration;
ppm	Parties par million
PEL	Limite d'exposition admissible
REL	Limite d'exposition recommandée
SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act
RCRA	Resource Conservation and Recovery Act
Titre III	Emergency Planning and Community Right to Know Act
	Article 302- Extremely Hazardous Substances (substances extrêmement dangereuses)
	Article 313- Toxic Chemicals (produits chimiques toxiques)
VLE	Valeur limite d'exposition
TWA	Moyenne pondérée dans le temps
LSI	Limite supérieure d'inflammabilité

Historique de la FS

Sommaire des révisions de la fiche signalétique :

<u>Date</u>	<u>N° de FS</u>	<u>Commentaires</u>
7/27/07	CT 10107-1	Nouvelle FS
1/28/08	CT 10107-1	Examen du document
4/3/08	CT 10107-1	Ajout de composant
		Examen du document
2/5/08	CT 10107-1	Inclusion du revêtement utilisé avec le fibrociment préfini

Inclusion de revêtement pour fibrociment préfini Fin de la FS n° CT 10107-1